



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-sept Octobre, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Éric NEVERS.

Membres en exercice : 10

Date de convocation : le 9 Octobre 2019

Présents : 7 Mesdames JULIEN Claire et PACAUD Isabelle

Votants : 8 Messieurs NEVERS Éric, BACHELET Bernard, JACQUY Christophe, VERNIOL Alain et SABOT Bruno.

Procuration : 1 M. MAGNAN Romain donne procuration à M. JACQUY Christophe

Excusés : 3 Messieurs LIDOINE Philippe, MESSEAU Emmanuel et MAGNAN Romain

Secrétaire de séance : Monsieur VERNIOL Alain

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. Point sur la dénomination et la numérotation des voies d'Artaix
2. RODP 2019
3. Indemnités de la Trésorière
4. Devis revu du Sydesl pour l'éclairage public
5. Tarif de l'assainissement collectif pour 2019
6. Cotisation SIVOM
7. Décision modificative
8. Investissements 2020
9. Municipales 2020
10. Questions diverses

1→ Point sur la dénomination et la numérotation des voies d'Artaix

Monsieur Jean Yves Julien fait un exposé sur l'avancée du dossier. Une réunion avec les communes limitrophes a permis d'harmoniser les noms des routes afin d'assurer une cohérence. Il s'agissait notamment de trouver un accord pour les 3 départementales D990, D122 et D53 : le nom et l'origine de la numérotation (le point zéro).

Pour la progression du dossier, chaque commune doit donner son avis sur la proposition suivante :

Départementale	Point Zéro	Dénomination
RD 990	Chambilly	Route de Lapalisse
RD 122	Chambilly	Route de Melay
RD 53	Chenay le Châtel	Route de Marcigny

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le point zéro et la dénomination des 3 routes départementales.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition qui vient d'être faite.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-49.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Monsieur Jean Yves Julien pour sa présentation.

Le groupe de travail se réunira le 13 novembre.

Une réunion publique devrait se tenir le samedi 7 décembre à la salle communale.

2→ Redevance d'occupation du Domaine public (RODP) 2019

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de la RODP télécom.

Monsieur le Maire explique que le montant de la RODP 2019, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à ARTAIX, se calcule de la façon suivante :

- ✓ Artères du domaine public routier :
 - En souterrain : $(40.73 \text{ €}) \times (1.778 \text{ km}) = 72.42 \text{ €}$ ①
 - En aérien : $(54.30 \text{ €}) \times (7.467 \text{ km}) = 405.46 \text{ €}$ ②
 - ✓ Autres installations (armoires et bornes pavillonnaire) selon permission de voirie :
 $(27.15 \text{ €}) \times (0.55 \text{ m}^2) = 14.93 \text{ €}$ ③
- TOTAL DE REDEVANCE : = ① + ② + ③ = 492.81 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- Que la recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 et sera d'un montant de 492.81 euros,
- Que la commune versera au titre de sa contribution 2020 au fonds de mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de 492.81 €.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-50.

3→ Indemnités de la Trésorière

Chaque fin d'année des indemnités sont versées au receveur municipal. Monsieur le maire invite ses conseillers à se prononcer sur le versement de ces indemnités à Madame la trésorière de Marcigny.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires à Madame CROISSANT-NDIAYE à 100% du barème en vigueur. Le montant brut total s'élèvera à 314.97 euros et sera réglé lors des payes de novembre 2019.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-51.

4→ Devis revu du Sydesl pour l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le remplacement des luminaires existants de la commune par des luminaires Leds avait été délibéré lors du Conseil Municipal du 21 février dernier et qu'il avait été décidé que la commune paierait sur deux exercices budgétaires sa part du montant total.

Puis Monsieur le Maire précise que depuis les devis ont été revus suite à des corrections ou des rajouts de matériels demandés et il les présente à ses conseillers :

- ✓ Pour le remplacement des projecteurs de l'église, le montant à la charge de la commune est de 2 730 € HT (montant total estimé 9 100 €),
- ✓ Pour le remplacement des luminaires sodiums par des leds le montant à la charge de la commune est de 13 620 € HT (montant total estimé 45 400 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le devis du SYDESL.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-52.

5→ Visite Tarif de l'assainissement collectif pour 2019

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la redevance assainissement qui sera facturée aux administrés résidant au Bourg courant novembre 2019 en tenant compte d'une notification de l'Agence de l'Eau revoyant à la baisse son taux de redevance (0.15 au lieu de 0.18).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, de fixer les tarifs comme suit :

- ✓ Taux de la redevance pour la pollution domestique : 0.30€/m³
- ✓ Taux de la redevance pour la modernisation des réseaux, redevance reversée à l'Agence : 0.15 € / m³
- ✓ Participation forfaitaire pour l'entretien des lagunes : 24 €

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-53.

6→ Cotisation SIVOM

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Artaix présente toujours un solde positif au SIVOM sans avoir payé de cotisation pour l'année 2019.

Puis il propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur le paiement de la cotisation de 2020 qui sera de 27 696 euros environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas régler la cotisation 2020 au SIVOM ARÇON URBISE et autorise le Maire de plaider en ce sens lors de la prochaine réunion du SIVOM.
Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-54.

7→ Décision modificative

Il manque un peu moins de 200 euros au chapitre 66 des charges financières permettant de régler les intérêts de l'emprunt à la banque pour le dernier trimestre.

Monsieur le Maire invite ses conseillers à prendre une décision modificative (DM1) augmentant le compte 66111 de 200 euros et diminuant du même montant le compte 615221 (chapitre 011).

La DM1 est votée à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-55.

8→ Investissements 2020

Après un tour de table, les dépenses à venir sont ou pourraient être les suivantes :

- 2 échelles à crinoline pour l'église
- Le reversement de la RODP (492.81 euros)
- La réfection de la cuisine de la salle des fêtes (piano, étuveur ...)
- La toiture de l'église

8→ Municipales 2020

Monsieur le maire rappelle que pour constituer une liste il faut 11 personnes. Il rappelle qu'excepté deux conseillers, ils étaient tous débutants, lui le premier, et que chacun a apporté sa note personnelle à ce beau travail collectif.

Il invite ses conseillers à confirmer leur présence ou leur absence sur la liste des élections de mars 2020.

Seuls Messieurs Bruno Sabot et Eric Nevers souhaitent appartenir à la liste de 2020.

Messieurs Eric Nevers et Bruno Sabot annoncent qu'ils vont essayer de constituer une liste avant fin janvier. Si à cette date, la liste n'existe pas, Monsieur Nevers démissionnera au 31 janvier 2020 en tant que maire.

10→ Questions diverses

Monsieur le maire informe que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h15 devant le monument aux morts. Puis il précise qu'il faut un nouveau porte drapeau à la demande de Monsieur Albert Berger.

Un tour de table est proposé.

Monsieur Bruno Sabot présente deux devis pour les pneus du tracteur. Après discussion, le choix est porté sur celui de FIRSTSTOP de Digoin car moins onéreux pour une prestation identique. Puis il informe que la Carte Avantages Jeunes est disponible pour les moins de 30 ans au PIJ à Marcigny (rue Fressinet) contre 8 euros. Cette carte permet 3000 bons plans dans toute la Région.

Madame Isabelle Pacaud présente de ce qui a été décidé par le CCAS pour le repas de nos aînés :

- ✓ Le traiteur Patrick Gordat est reconduit (l'Escale),
- ✓ Les colis seront faits par la cave de Chambilly,
- ✓ Les invitations sont en cours,
- ✓ Le thème retenu est « Peinture et dessin ».

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 28 Novembre 2019** (Salon des Maires le 21 Novembre).

Le Maire, ERIC NEVERS

